

► Communiqué de presse

Lundi 21 février 2022

L'Eurovision des jeunes musiciens Montpellier 2022

Appel à candidatures jusqu'au 14 mars inclus sur francemusique.fr

Un partenariat France Musique, France Télévisions et l'UER



France Musique s'associe, aux côtés de France Télévisions et de l'UER, au nouveau concours européen pour les jeunes de 12 à 21 ans, l'**Eurovision des jeunes musiciens**.

Cet événement international sera diffusé sur France Musique et sur Culturebox le 23 juillet en direct du Festival Radio France Occitanie Montpellier. 8 pays y participent après une interruption de 2 ans pour cause de pandémie.

Lancé ce jour, l'appel à candidature est ouvert aux 12 - 21 ans, joueurs d'un instrument de musique et désireux de représenter la France à l'Eurovision des jeunes musiciens à Montpellier.

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire en ligne sur francemusique.fr jusqu'au 14 mars inclus et d'envoyer un lien vers une vidéo de 5 à 8 minutes dans laquelle le (la) candidat(e) interprète une partie soliste d'une oeuvre avec orchestre.

Le ou la candidat(e) qui représentera la France sera désigné(e) par un jury composé de professionnels d'ici fin avril, après une double phase de pré-sélections en ligne puis sur auditions. Une seule participation sera prise en compte.

Les 8 pays qui participent à l'Eurovision des jeunes musiciens sont les suivants :

Allemagne (WDR), Autriche (ORF), Belgique (RTBF), France (FTV), Norvège (NRK), Pologne (TVP), République Tchèque (Czech tv), Suède (SVT).

Toute l'année, France Musique accompagne la vie musicale en diffusant des concerts partout en France et à l'étranger grâce à ses accords avec l'UER. Elle fait rayonner également les jeunes musiciens dans son émission *Générations France Musique le Live* présentée par Clément Rochefort chaque samedi à 16h et lors d'événements musicaux tels que le Concours des Voix des Outre-mer et les Révélations des Victoires de la Musique Classique dont la prochaine édition se tiendra le 9 mars à Aix-en-Provence.